ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes agriculteurs

Question écrite n° 78327

Texte de la question

M. Patrick Lemasle appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les mesures en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, et plus particulièrement sur la pérennisation du stage de six mois et du stage préparatoire à l'installation. Il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire contraint des dépenses publiques, l'installation est une priorité du ministère de l'agriculture et de la pêche. Aussi l'ensemble des moyens relatifs au dispositif d'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs ont-ils été consolidés. En 2005, 7 millions d'euros ont pu être dégagés pour les stages préparatoires à l'installation (SPI) et les stages « Six mois » En 2006, il est prévu de rassembler progressivement dans une action unique l'ensemble des mesures consacrées au renouvellement des exploitations agricoles afin d'assurer un pilotage cohérent de la politique d'installation. Le ministère de l'agriculture et de la pêche conduit avec les jeunes agriculteurs une réflexion sur la gestion des outils qui contribuent à cette politique afin qu'elle s'adapte au contexte de chaque territoire. La manière dont les stages préparatoires à l'installation pourraient évoluer est également examinée : un bilan du fonctionnement de ces dispositifs sera fait dans un esprit d'ouverture et avec l'objectif de répondre encore davantage aux attentes des candidats à l'installation. Les jeunes qui souhaitent s'installer sont de mieux en mieux formés. Ce sont souvent des diplômés de l'enseignement agricole qui ont eu l'occasion de réaliser des périodes de stage en exploitation pour acquérir leur diplôme. Le ministère de l'agriculture et de la pêche devra faciliter la prise en compte de ces périodes de stage déjà réalisés.

Données clés

Auteur : M. Patrick Lemasle
Circonscription : Haute-Garonne (7e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 78327
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10684
Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1810